

SOMMAIRE

- Prévisions fourragères en bovins allaitants p 1
- Ovins : pâturage de printemps. Anticiper pour ne pas subir p 4
- Produire du lait de chèvre avec des concentrés fermiers p 5
- Analyses de matières premières et aliment complet p 6
- Nouveaux tarifs de rachat d'électricité photovoltaïque p 7

Chambre d'Agriculture
Service Elevage
Tél 02.54.61.61.54

Les « rendez vous de l'herbe » saison 2010 : découvrir, échanger, s'informer

C'est l'occasion de suivre chez des éleveurs le comportement de différentes variétés fourragères autour d'une problématique.

Le moment tant attendu pour parler herbe.

DATE	Heure	Lieu
21/04/10	10h	Valençay
	14h	Pellevoisin
	16h	Saint Cyran du Jambot
22/04/10	10h	Malicornay
	14h30	Gargillesse
23/04/10	10h	Nuret le Ferron
	14h30	Chalais
29/04/10	10h	La Berthenoux
	14h30	Vijon
11/05/10	14h00	Ferme des Bordes à Jeu les Bois

Prévisions fourragères en élevage bovin allaitant

D'un point de vue météorologique 2009 a permis de réaliser l'ensemble des travaux dans de bonnes conditions. Seul les repousses d'automne ont été restreintes contraignant les éleveurs à déstocker dans des proportions plus ou moins importantes avant l'hiver, de ce fait certains d'entre eux auront peu ou pas de report de stocks.

La gestion des surfaces en herbe doit permettre de tendre vers l'autonomie alimentaire en favorisant la récolte de stock en quantité suffisante et de qualité pour limiter la dépendance énergétique et protéique.

La mise à herbe doit être la plus précoce possible, dès que l'herbe atteint une hauteur de 10 cm herbomètre (hauteur de la cheville), voire un peu plus en système intensif : la première pousse est la meilleure, il faut donc en profiter... Il est toutefois vrai que cette décision dépend, pour une grande part, avant tout des conditions climatiques et de la portance du sol des parcelles à pâturer.

Avant d'effectuer une mise à l'herbe définitive, il est souhaitable que les animaux sortent sur une parcelle attenante aux bâtiments. Un lâcher progressif est préférable :

- la première sortie doit s'effectuer la panse pleine afin d'éviter une consommation trop importante d'une herbe riche en matière azotée,
- durant la phase de transition alimentaire, de 8 à 15 j, la distribution de fourrages secs doit se poursuivre, notamment pour les vaches suitées : un changement de régime alimentaire trop brutal,

accompagné de mauvaises conditions climatiques, constitue un stress important qui aura des répercussions sur la fécondité des femelles (risque de coulage) pour celles fécondées récemment.

Pour les veaux, la mise à l'herbe est synonyme de stress très important. Le premier lâcher doit donc être réalisé sur des parcelles bien abritées par des haies ou des bosquets. L'entérotoxémie se développe plus facilement lorsqu'il y a un changement brutal d'alimentation. Par précaution, la vaccination des veaux les plus âgés en raison d'une consommation d'herbe plus significative peut être souhaitable. Pour les élevages où le raide est fréquent, une injection de sélénium associé aux vitamines A, D3 et E peut être envisagée.

Pour les génisses de 18 mois, la pause d'un bolus stronglycicide, dès la mise à l'herbe, est possible, surtout si la manipulation des génisses est difficile durant l'été.

Si la contention ne génère au contraire aucune difficulté majeure, cette intervention peut n'être réalisée en août avec des endectocides à action rémanente.



La surface de fauche en première coupe, principale sécurité Prévoir environ 40 ares de fauche par UGB en 1^{re} coupe

C'est un premier repère qui doit être adapté en tenant compte :

- de la durée habituelle d'hivernage (en se basant sur celle des vaches),
 - du rendement moyen des surfaces en herbe (foin, ensilage et enrubannage) sur la 1^{re} coupe.
- Des ordres de grandeur des surfaces à récolter ramenées à l'UGB élevage hivernée prenant en

compte différentes situations de durée d'hivernage et de rendements sont indiqués dans le tableau ci-contre.

NB : avec des vêlages précoces et ou une distribution importante l'été, ces repères sont à majorer de 10 à 15%.

Tableau 1 : Repères de surfaces à faucher en ares par UGB élevage hiverné selon le rendement de surfaces en herbe et la durée de l'hivernage

Rendement moyen 1 ^{res} coupes herbe (t MS/ha)	Durée de l'hivernage		
	120 jours	140 jours	160 jours
3,5	41 ares	48 ares	55 ares
4,0	36 //	42 //	48 //
4,5 c'est 16 bottes 1,2x1,5	32 //	37 //	42 //
5,0	29 //	34 //	39 //

Situations peu
fréquentes

Fauchez-vous suffisamment de surface en herbe en 1^{re} coupe ?

C'est un élément déterminant de la bonne efficacité de la gestion des surfaces en herbe. Voici, à partir de l'exemple d'un élevage qui prévoit d'hiverner 80 vaches et génisses à vêler, 3 taureaux, 22 génisses de 2 ans et 35 génisses de 1 an, la démarche à suivre pour vous situer :

UGB élevage hiverné (cf tableau)

Vaches et génisses à vêler	80 x 1,0 UGB = 80
Taureaux	3 x 1,0 UGB = 3
Génisses 2 ans	22 x 0,8 UGB = 17,6
Génisses 1 an	35 x 0,6 UGB = 21

Surface à faucher au minimum sur la base d'un rendement de 4 t de MS/ha (cf tableau 1) en 1^{re} coupe et une durée d'hivernage de 140 jours : 121,6 UGB x 42 ares : 51 ha

Tableau 2 : Coefficients UGB utilisés pour déterminer les principaux repères de la gestion des surfaces en herbe

Catégories	Coefficient UGB
Vaches et génisses à vêler	
Vaches suitées, taureaux	1,0
Elèves de 2 ans à 3 ans	0,8
Elèves d'1 an à 2 ans	0,6
Chèvres	0,2
Brebis	0,15

Par exemple, un lot de 10 génisses d'un an est équivalent à un lot de 6 vaches + veaux (10 x 0,6)

Attention toutefois de ne pas dépasser les niveaux de fertilisation azotée pour les exploitations engagées en CAD, prime à l'herbe ou MATER

Des niveaux de fertilisation à adapter à l'utilisation des parcelles

La fertilisation azotée, associée à une alimentation phospho-potassique satisfaisante des plantes, permet d'augmenter le rendement des surfaces récoltées.

Parcelles récoltées en fauche précoce

Pour ces parcelles, pour lesquelles un rendement élevé est recherché, prévoir 40 à 70 N/ha selon la proportion de trèfle.

Parcelles fânées après déprimage

Pour sécuriser le rendement en fourrage après un déprimage, prévoir un apport de 30 à 50 N/ha selon le niveau de chargement des surfaces en herbe et les objectifs de rendement.

Parcelles fânées sans déprimage

- pas d'apport d'azote si un épandage de fumier a été réalisé à l'automne ou au cours de l'hiver,

- dans les autres situations, jusqu'à 30-40 N/ha selon l'objectif de rendement et le potentiel des sols.

Au-delà de 2 vaches suitées par ha d'herbe pâturée au printemps, une part de fauche précoce s'impose pour sécuriser le pâturage en début d'été.

Tableau : chargement par hectare et mode de récolte des surfaces en herbe selon le niveau de chargement des surfaces en herbe au printemps

Chargement pâturage de printemps	Jusqu'à 1,8 à 2 vaches*/ha (55-50 ares et plus/UGB)	2,0 à 2,2 vaches*/ha (50 à 45 ares par UGB)	2,2 à 2,5 vaches*/ha (45 à 40 ares par UGB)	Plus de 2,5 vaches*/ha (moins de 40 ares/UGB)
Mode récolte	« Tout foin » possible	80 à 70 % foin 20 à 30 % en fauche précoce	Au maximum 70 % foin Au moins 30 % en ensilage	Au maximum 50 % foin Au moins 50 % en ensilage

* vache suitée ou équivalent

Source : Réseau d'Élevage Charolais



Pour un hiver de 150 jours 1,8 T de matière sèche minimum par UGB ou par vêlage

		Tonne de matière sèche par vêlage	Kg de concentré par vêlage
Vêlage de décembre à mars	1	Tout maigre Broutards et broutardes y compris repoussées et dominante vaches de réforme maigres	😞 2,2 😊 2,6 😊? 😞 600 😊 700 😊?
	2	Dominante femelles finies avec céréales Broutards et broutardes y compris repoussées génisses finies et vaches de réforme finies	😞 2,5 😊 2,9 😊? 😞 1000 😊 1150 😊?
	3	Dominante femelles finies avec maïs ensilage Broutards et broutardes y compris repoussées génisses finies et vaches de réforme finies	😞 3 😊 3,4 😊? 😞 900 😊 1050 😊?
	4	100 % engraissement avec céréales Naisseur engraisseur sans achat d'animaux	😞 2,7 😊 3,1 😊? 😞 2000 😊 2400 😊?
	5	100 % engraissement avec maïs ensilage Naisseur engraisseur sans achat d'animaux	😞 3,5 😊 3,9 😊? 😞 1300 😊 1650 😊?
😞 J'ai calculé mes repères et ils sont en dessous des seuils indiqués pour mon système, je risque de ne pas être autonome en fourrages. Pour les concentrés, si je m'éloigne des bornes inférieures, je risque de pénaliser les performances animales. 😊 J'ai calculé mes repères : ils sont conformes au seuil indiqué pour mon système, je ne dois pas rencontrer de difficulté 😊? J'ai calculé mes repères : ils sont au dessus des seuils indiqués pour mon système : je peux optimiser mon système techniquement			
Vêlage d'automne de septembre à décembre	6	Dominante femelles finies avec maïs ensilage Broutards et broutardes y compris repoussées génisses finies et vaches de réforme finies	😞 3,8 😊 4,2 😊? 😞 1000 😊 1300 😊?
	7	100 % engraissement avec céréales Naisseur engraisseur sans achat d'animaux	😞 4 😊 4,4 😊? 😞 2200 😊 2600 😊?
	8	100 % engraissement avec maïs ensilage Naisseur engraisseur sans achat d'animaux	😞 4,2 😊 4,6 😊? 😞 1450 😊 1750 😊?

Contact pour plus de renseignements :
Claude VINCENT : 02.54.61.61.54

Ovins : pâturage de printemps Anticiper pour ne pas subir!

**L'herbe de printemps a une très bonne valeur alimentaire, équivalente à celle d'un concentré.
Une condition à cela c'est qu'elle soit courte et feuillue !**

Pour valoriser le meilleur de l'herbe, quelques règles simples de gestion du pâturage de printemps doivent être respectées.

Programmer les stocks à réaliser

Tout d'abord, avant la mise à l'herbe, la première étape consiste à calculer les stocks nécessaires puis déterminer les parcelles à faucher. La conduite des parcelles au printemps n'est en effet pas la même sur une prairie uniquement pâturée, ou bien programmée pour une fauche précoce (enrubannage en mai par exemple) ou plus tardive (foin au 15-20 juin). Le niveau de fertilisation et la date de déprimage en dépendent.

Une mise à l'herbe en fonction de l'année

La date de mise à l'herbe est liée au niveau de chargement et au démarrage de végétation (somme de température). Dans les systèmes intensifs, mieux vaut s'assurer d'un peu de stock sur pied, car on n'est pas à l'abri d'une faible pousse. Il est alors conseillé de ne pas sortir les brebis en lactation avant de disposer de 5-7 cm d'herbe (soit de l'herbe au dessus du talon de sa botte). Par contre, avec des systèmes moins intensifs (5-6 brebis par hectare de surfaces fourragères ovines) il est possible de sortir à moins, c'est « la brebis qui attend l'herbe ». Les animaux avec des besoins faibles, des brebis à l'entretien par exemple, peuvent commencer à pâturer dès le démarrage de la végétation. Cela évite en général de se faire déborder par la suite.

Une meilleure maîtrise en pâturage tournant

En élevage ovin le pâturage tournant est plus utilisé que le continu, d'une part parce que sa mise en oeuvre est plus facile, d'autre part parce qu'il permet une meilleure maîtrise du parasitisme et de l'herbe. L'idéal est de disposer de 4 à 6 parcelles par lot, ce qui correspond à environ une semaine de séjour sur chaque parcelle.

Faire déprimer avant le 20 avril

Si l'on veut assurer un rendement correct des parcelles fauchées, un premier passage des brebis doit être effectué avant le 20 avril pour les enrubannages. Ce pâturage reste par contre indispensable pour récolter de l'herbe feuillue et sèche en quelques jours.

Un premier cycle de pâturage en 40 jours maximum

Autre règle simple pour ne pas se faire déborder par l'herbe: la durée du premier tour de pâturage ne doit pas dépasser 40 jours. Ce qui signifie, par exemple que pour une mise à l'herbe du 10 mars, toutes les parcelles sont pâturées au 20 avril. Si l'herbe vient à manquer, on peut adapter la

fertilisation azotée, bien valorisée au printemps. Si les quantités d'herbe sont trop importantes, c'est à dire d'une hauteur équivalente à la mi-botte à l'entrée sur la parcelle, mieux vaut revenir sur les premières parcelles pâturées et refaire un deuxième tour. Les parcelles débrayées peuvent ainsi être fauchées.

Broyer le moins possible

Une bonne adéquation entre la pousse de l'herbe et les besoins des animaux permet de limiter au maximum le broyage ou la fauche des refus en sortie de parcelles au cours du printemps. Cette pratique coûteuse et gourmande en temps de travail reste par contre indispensable au cours de l'été, afin d'éliminer les adventices et les graminées qui montent à graines.

Pour mieux construire vos prévisions fourragères, consultez le catalogue de stages proposés par la Chambre d'Agriculture de l'Indre sur ce sujet ou contactez votre technicien pour des renseignements complémentaires et personnalisés.

Contact pour plus de renseignements :
Jean François RENAUD : 02.54.61.61.54



**Simple et rapide d'utilisation,
« Mes P@rnelles » vous permet :**

- de créer votre parcellaire sur votre registre parcellaire graphique, sous fond de photo aérienne
 - de gérer votre fumure, vos effluents d'élevage
 - d'enregistrer vos pratiques culturales (fertilisation et phyto)
 - de calculer vos marges
 - d'éditer vos documents réglementaires en conformité avec les exigences de la conditionnalité (PHAE, MAE, ICHN...)
 - de réaliser plus rapidement votre déclaration PAC via TéléPac
- Cet outil accessible par Internet dispose d'atouts supplémentaires : mises à jour automatiques, sécurisation de vos données....

Contact pour plus de renseignements :
Annie LE GALL : 02.54.61.61.45

Produire du lait de chèvre avec des concentrés fermiers, c'est possible

Depuis la hausse du prix des aliments du commerce en 2007, un certain nombre d'éleveurs caprins ont réagi en introduisant plus d'aliments fermiers dans leur ration. L'objectif était d'essayer de maintenir une production laitière tout en diminuant le coût alimentaire de la ration. (Rappelons que la marge brute moyenne des éleveurs CapAvenir 2008 est de 306 € /ch ou de 365€ aux 1000 litres pour des laitiers.). De plus, cela permet de respecter au mieux le cahier des charges des différentes AOC du département.

C'est aussi une orientation souhaitée par les producteurs qui vendent leurs fromages en direct sur leur exploitation.

Cependant, il n'est pas aussi facile d'être autonome en alimentation caprine, et ceci pour plusieurs raisons. Afin de limiter, voire de supprimer le concentré du commerce, il faut pouvoir le remplacer par un aliment de valeur équivalente.

L'utilisation de céréales permet d'apporter l'énergie nécessaire à la fabrication du lait. Mais il faut faire attention à l'utilisation des certaines céréales (blé, orge, épeautre...) qui sont plus acidogènes que d'autres (maïs grain). De plus, la quantité de céréales distribuée est limitée par la teneur en amidon et sucres de la ration qui ne doit pas dépasser les 25% / kg de matière sèche.

L'utilisation de fourrages secs de légumineuses (luzerne, trèfle, lotier...) permettent d'apporter les protéines manquantes à la ration. Le stade de récolte, la conservation, la quantité disponible à l'année vont contribuer au maintien et à la régularité de la production. La pratique du pâturage ou de l'affouragement en vert peut aussi permettre de diminuer l'apport des concentrés du commerce.

L'utilisation de protéagineux (féveroles, lupin...) ou d'oléagineux (tourteaux de colza fermier...) est aussi une solution pour limiter l'utilisation de tourteaux de soja ou complémentaires azotés du commerce. Cependant, ces aliments sont à utiliser avec parcimonie. La teneur en azote fermentescible des protéagineux et leur forte teneur en amidon (sauf pour le lupin) conduit à limiter les quantités. De même, la forte proportion de matière grasse des tourteaux de colza fermier oblige à rationner ces aliments. Un calcul de ration doit permettre de déterminer les quantités à distribuer.

Parmi les rations autonomes pratiquées en élevage caprin, 2 tendances se distinguent : les éleveurs qui ont réussi à limiter leur apport de concentrés du commerce à 200-300g par chèvre, et les éleveurs qui les ont



complètement supprimés. C'est le cas de l'exemple qui suit.

Il s'agit d'un éleveur fromager avec un troupeau moyen de 96 chèvres alpines au contrôle laitier en 2009. La production atteint 970kg par chèvre, avec 38,6 de TB et 32,1 de TP. Les chèvres sont conduites en 2 périodes de mises bas et inséminées pour 30% du troupeau depuis plusieurs années. La ration par chèvre et par jour au pic est composée de : 900 g de MS d'enrubanné de luzerne, 700 g de foin de luzerne, 700 g de maïs grain, 250g d'orge, et 300 g de tourteau de colza fermier. Un repas de paille est donné dans les auges le matin sur lequel est distribué le repas de foin de luzerne. À 18h30 l'enrubanné est distribué sur le reste de paille et de foin. Les auges sont nettoyées le matin. Les concentrés sont distribués automatiquement en 5 repas sur les fourrages : à 10h00, 13h00, 16h00, 19h30 et 21h45. Le fractionnement de repas et la distribution de paille sont importants dans ce type de ration.

Résultats contrôle laitier de l'éleveur fromager 2009

	24/01/09	02/03/09	08/04/09	15/05/09	24/06/09	24/07/09	11/09/09	09/10/09
nb chèvres traites	55	54	94	93	89	86	75	121
stade de lactation	6,2	7,5	5,4	6,6	7,8	8,4	10,6	7,3
lait/ chèvre en kg/jour	3	3	3,4	3,3	3,2	2,9	3,1	3,2
TB en g/kg	41	38,4	43,4	40,5	34,7	36,9	35,8	36,3
TP en g/kg	35,1	34,6	33,3	32,2	30,2	31,5	31,3	33

L'éleveur dégage une marge brute par chèvre de 1 265 € (la moyenne du groupe fromager CapAvenir est de 804 € par chèvre).

Contact pour plus de renseignements :
Conseillers caprins : 02.54.61.61.54

Analyses de matières premières et aliments complets.

Pour une meilleure maîtrise de l'alimentation de ses animaux, chaque éleveur est régulièrement amené à faire appel aux services des laboratoires d'analyse de matières premières ou d'aliments complets. Selon les produits à analyser et les objectifs poursuivis, des recommandations doivent être respectées afin d'éviter des dépenses excessives ou superflues.

Une bonne connaissance des matières premières permet d'ajuster au mieux la formulation et aussi même de rejeter certains lots.

Pour chaque matière première, la demande d'analyse doit être précisée selon le tableau suivant :

	Matière sèche	Matière azotée	Cellulose	Matière grasse
Blé	X	X		
Maïs	X	X		
Triticale	X	X		
Orge	X	X	X	
Avoine	X	X	X	
Protéagineux	X	X	X	
Oléagineux	X	X	X	X
Tourteaux	X	X	X	X

L'humidité et par conséquent la matière sèche est le contrôle prioritaire qui pourra être cause de rejet et tout du moins de décisions indispensables pour assurer une bonne conservation : ventilation, séchage ou adjonction de conservateur.

Pour les céréales peu celluloses, la matière sèche suffit pour en déterminer la valeur énergétique. Par contre, les équations de détermination de l'énergie de l'orge et l'avoine intègrent les valeurs de matière sèche et cellulose ; la teneur en cellulose est très variable pour ces deux céréales.

Le dosage de la matière azotée est indispensable pour l'ensemble des produits afin de calculer la richesse en acides aminés à partir d'équations établies.

Les teneurs en matière grasse sont importantes pour les oléagineux et leurs tourteaux, la valeur énergétique en est fortement influencée. En ce qui concerne les tourteaux de soja, il est peut être bon de rappeler que la garantie de richesse par l'appellation concerne la matière azotée plus la matière grasse : par exemple un tourteau 48 renferme 46 % de matière azotée totale et 2 % de matière grasse.

Pour une analyse simple de matières azotées (protéine) un infralyseur, du dépôt de la coopérative ou de l'organisme stockeur privé le plus proche, peut très bien faire l'affaire.

Les fournisseurs de minéraux proposent un service d'analyse gratuitement à leurs clients. Il est toutefois important de retenir un minimum de précautions.

La première source d'erreur réside dans l'échantillonnage qui ne doit pas être pris dans la masse mais au fur et à mesure de la mise en stock. En ce qui concerne les céréales, il suffira de prendre un échantillon pour chaque remorque regroupée dans une même cellule et de tirer un échantillon représentatif du mélange.

Il est ensuite très souhaitable de s'adresser à l'un des laboratoires adhérents de la chaîne de contrôle d'analyses du Bureau Interprofessionnel d'Etudes Analytiques (BIPEA).

Le dosage du calcium et du phosphore n'a d'intérêt qu'en cas de doute sur la qualité des aliments minéraux achetés.

Aliments complets :

Des analyses plus complexes sont parfois nécessaires pour :

- vérifier les caractéristiques nutritionnelles d'un aliment fabriqué à la ferme ou les garanties d'un aliment complet acheté.
 - rechercher des éléments indésirables tel que les moisissures ou leurs mycotoxines, les facteurs anti-nutritionnels...
 - doser des nutriments divers, des vitamines, des acides aminés ou des oligo-éléments...
- La demande devra être précisée en collaboration avec votre conseiller nutritionniste ou votre vétérinaire.

Pour toutes ces analyses plus complexes la liste des laboratoires compétents est plus réduite.

INZO BP 19 02 402 CHATEAUTHIERRY Cedex	COOPAGRI Laboratoire Central ZI de Lanrinou 29 800 LANDERNAU Cedex
IEEB 1, rue du Professeur Vèzes 33 300 BORDEAUX	LDA 22 5-7 rue du Sabot BP 54 22 440 PLOUFRAGAN

Contact pour plus de renseignements :
Philippe ROCHAIS : 02.54.61.61.54

Nouveaux tarifs de rachat d'électricité photovoltaïque

L'arrêté daté du 12 janvier 2010 fixant les nouvelles règles du jeu en matière d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque est enfin paru.

Les règles du jeu en photovoltaïque viennent de changer le 12 janvier 2010 avec la publication au journal officiel du nouvel arrêté tarifaire. Alors que l'ancien arrêté distinguait deux tarifs différents, ce nouvel arrêté prévoit quatre tarifs selon les caractéristiques des projets photovoltaïques.

Tout d'abord, un tarif de 58 cts€/kWh, applicable si plusieurs critères stricts sont respectés. L'installation photovoltaïque doit concerner l'habitation principale ou les établissements d'enseignement et de santé. De plus, le bâtiment concerné doit être clos (les quatre faces latérales), couvert et avoir une ancienneté d'au moins deux ans. L'installation photovoltaïque doit aussi mettre en œuvre des solutions d'intégration abouties pour lesquelles les modules constituent le seul élément d'étanchéité.

Un tarif de 50 cts€/kWh concernera les installations sur les autres bâtiments (agricoles, industriels...). Des pré requis sont là encore indispensables pour bénéficier de ce tarif : le bâtiment doit être clos sur ses quatre faces latérales, couvert et avoir une ancienneté d'au moins deux ans. Les panneaux photovoltaïques doivent, là encore, jouer un vrai rôle dans l'étanchéité du bâtiment.

Un troisième tarif est fixé à 42 cts€/kWh. Il concernera les installations ne remplissant pas les conditions des deux premiers tarifs cités ci-dessus. Les bâtiments neufs sont notamment

concernés... Afin de bénéficier de ce tarif, l'installation solaire devra assurer l'étanchéité du bâtiment. Ainsi, les systèmes avec sous-couches sont concernés par ce tarif.

Enfin, un dernier tarif à 31,4 cts€/kWh est applicable pour les centrales au sol, mais aussi pour les installations qui seraient surimposées à la toiture existante. Pour les centrales au sol de plus de 250 kWc, le tarif de base pourra être complété par un bonus pour les régions les moins ensoleillées. Dans l'Indre, le tarif sera de 33,28 cts€ / kWh. Cette évolution doit favoriser un développement plus équilibré des centrales au sol en France afin de pouvoir les envisager ailleurs que dans le Sud.

Tous ces tarifs continuent d'être indexés durant les 20 années du contrat d'achat. Cependant, la formule a évolué ce qui va réduire la variabilité du tarif d'achat dans le temps.

Une dérogation est accordée jusqu'au 31 décembre 2010 pour les installations sur bâtiment clos et couvert, âgé d'au moins 2 ans, qui mettraient en œuvre un système avec sous-couche d'étanchéité : pour ce type de projet, le tarif d'achat sera de 50 cts€/kWh pour la seule année 2010.

Ces nouvelles règles s'appliquent à partir du 12 janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2011. Au-delà, les 4 tarifs connaîtront une dégressivité de 10% / an, le 1^{er} janvier de chaque année.

Quelques remarques peuvent être faites sur ces changements de tarification. Attendus ou craints - c'est selon - ces nouveaux tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque vont donner naissance à des projets plus « rationnels ». En effet, lors des 6 derniers mois, la rentabilité des projets a été exceptionnelle, en partie grâce à un contexte économique favorable : baisse des taux bancaires, tarif d'achat le plus élevé au monde, coûts d'investissement en baisse constante. Dans ces conditions, le temps de retour sur investissement de certains projets était passé sous la barre des 7 ans. Or, fin 2008, le temps de retour sur investissement pour ces mêmes projets était d'une douzaine d'années. Cette forte rentabilité a conduit des investisseurs à construire, partout en France, des hangars photovoltaïques dont l'utilité agricole n'était pas toujours évidente...

Désormais, les projets de constructions neuves ne cumulent plus tous les avantages puisque le tarif applicable a fortement baissé (42 cts€/kWh). Malgré tout, ce niveau de tarif est déjà applicable en Allemagne et permet encore

d'envisager de nombreux projets. Simplement, il ne faudra pas tout attendre de l'installation photovoltaïque : contribuer à son propre financement, à celui du bâtiment et dégager un revenu complémentaire. Il faudra maintenant que l'activité agricole liée au nouveau bâtiment contribue aussi partiellement à rentabiliser la future construction.

Les projets photovoltaïques sur bâtiments existants se retrouvent favorisés afin de redonner de la valeur aux toitures déjà existantes. Ce faisant, le concept – franco-français – « d'intégration » des installations continue de distinguer le marché français du reste du marché européen.

Plus que jamais, la rentabilité d'un projet photovoltaïque va devoir être bien réfléchi : complexité des tarifs, accès une information fiable et objective, évaluation technico-économique complète, optimisation fiscale. Il faut savoir s'entourer de partenaires sérieux et être bien conseillé pour éviter bien des écueils.

Contact pour plus de renseignements :
Conseillers bâtiment : 02.54.61.61.54

Réduisez vos apports en P et K sur vos prairies L'analyse d'herbe : un outil fiable

Depuis 2005, la Chambre d'Agriculture de l'Indre propose aux éleveurs de réaliser des analyses d'herbe sur prairie. Ces 5 dernières campagnes ce sont 421 échantillons d'herbe qui ont été analysés et suivis d'un conseil personnalisé auprès des éleveurs.

La méthode d'analyse d'herbe sur prairie est pratiquée avec succès à la Ferme expérimentale des Bordes (Jeu les bois, 36), et permet d'ajuster la fertilisation P et K des prairies en se basant sur le degré de nutrition des prairies.

Dans le cadre d'un Programme Régional de Développement de l'Agriculture (PRDA), les Chambres d'Agriculture de la région Centre ont mis en commun leurs résultats et expériences sur les analyses d'herbe sur prairie.

De cette mise en commun est née une plaquette destinée à large diffusion (ci jointe à

l'Elevage Infos).. Cette plaquette reprend le principe de l'analyse d'herbe sur prairie ainsi que les résultats obtenus en région Centre.

En 2010, la Chambre d'Agriculture de l'Indre vous propose une nouvelle campagne d'analyse d'herbe qui se déroulera du 25 avril au 30 juin 2010.

Si vous souhaitez réaliser des échantillons d'herbe, deux solutions vous sont offertes :

- Renvoyez le coupon réponse accompagnant le dépliant inclus dans l'Elevage Infos : 1 agent de la Chambre d'Agriculture viendra réaliser l'échantillonnage (votre présence sera nécessaire).
- Réalisez vous-même l'échantillon en se référant au mode opératoire décrit dans la plaquette jointe.

Contact pour plus de renseignements :
Antoine VIGNON : 02.54.61.61.54